



## LA DIRECTION SE PREND LES PIEDS DANS LE TAPIS

Lors de la réunion du comité de suivi du plan de lutte contre l'absentéisme, la direction du CP de Borgo voulant sûrement bien faire a rapidement (trop rapidement) pris comme décisions la mise en place d'un service aménagé (volante) lors de la reprise d'un arrêt maladie et l'attribution de trois jours d'absences exceptionnelles pour les agents n'ayant pas de jours d'arrêt maladie sur une certaine période.

Voyant le nombre d'agents assez important concernés par ces AAE, notre direction fait machine arrière en prétextant **comme d'habitude** que nous n'avons pas compris et qu'elle parlait de toutes les absences (détachements syndicaux, détachements pour l'action sociale...).

**Bien évidemment nous sommes sûrs de ce que nous avons entendus, et cela est confirmé par l'autre organisation syndicale présente !**

Lors d'une seconde réunion qui a eu lieu mardi 06 octobre 2026, la direction nous dit que c'est la DI qui a donné ces consignes, le BIOS nous dit que c'est une décision qui revient au chef d'établissement et la DISP de Marseille semble avoir oublié qu'il y a des établissements pénitentiaires en Corse. **Alors qui croire ?**

Pire encore, la direction a eu l'audace de nous proposer de retirer ces AAE à ceux qui rentraient dans ses nouveaux critères si cela nous posait trop de problèmes, pouvant ainsi nous mettre ça sur le dos. **Tout simplement scandaleux !**

**Enfin comment accepter un tel dénigrement du travail syndical et de l'implication dans l'action sociale ?**

**FO Justice Borgo** réaffirme donc ses positions : la « volante » n'aura aucun effet bénéfique, elle est inéquitable, et entraîne des rappels de nuits aux agents qui ne sont pas malades. Et le travail syndical et l'implication dans l'action sociale ne sont pas des absences, c'est œuvrer pour le bien de notre établissement et de ces personnels.

**FO Justice Borgo exige l'arrêt du service aménagé et l'octroi des AAE à tous les personnels n'ayant pas eu de congés maladie !**

**Et à toutes fins utiles, nous rappelons que le travail syndical est une tâche qui s'effectue tout au long de l'année, et non uniquement lorsque cela nous concerne personnellement...comprenez qui pourra !**